

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Caroline MERIAN



Délibération n°2023-219

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 10

HABITAT MISSION GENS DU VOYAGE – CONVENTION DE PARTENARIAT INTERINSTITUTIONNEL PERIODE 12 DECEMBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2024

Par courrier du 25 novembre 2020, le Préfet des Côtes d'Armor avait sollicité l'ensemble des 8 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de poursuivre la collaboration commencée en juin 2019 et de recruter, pour une durée de 36 mois (contrat du 12 décembre 2020 au 11 décembre 2023), un agent contractuel à temps complet, pour assurer une mission de médiation, d'accompagnement et d'accueil des gens du voyage sur le Département des Côtes d'Armor et d'animation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Il est proposé de poursuivre cette collaboration jusqu'au 31 décembre 2024.

L'agent recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CdG22). Chaque partenaire rembourse au CdG22 les frais de rémunération et de gestion de l'agent mis à disposition en fonction de sa quote-part. La contribution de l'Etat s'élève à la moitié du poste. Concernant les EPCI, la répartition est établie au prorata de la population. La participation de Lamballe Terre & Mer correspond à 5,99%. Une convention interinstitutionnelle fixe les modalités de ce partenariat

Au regard de l'intérêt de cette mission,

Vu :

- La délibération n°2021-065 du 6 avril 2021, validant la participation de Lamballe Terre & Mer au financement du poste de médiateur chargé des gens du voyage, pour une durée de 3 ans
- L'avis favorable du Bureau communautaire du 21 novembre,

Considérant le projet de convention, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE la participation de Lamballe Terre & Mer au financement du poste de chargé de missions des gens du voyage, du 12 décembre 2023 au 11 janvier 2024, selon les modalités décrites ci-dessus,
- ACCEPTE la participation de Lamballe Terre & Mer au financement d'un nouveau poste de chargé de missions des gens du voyage, pour trois ans, dans les conditions précitées,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat interinstitutionnel et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

15 DEC. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le

15 DEC. 2023

De la publication le
Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

15 DEC. 2023

